
DISCOURS D'ACCUEIL AUX STAGIAIRES LORS DE LA PRESTATION DE SERMENT AU BARREAU DE LIÈGE

Bernard Ceulemans

Jubel.be, le 30 septembre 2019

Discours d'accueil aux stagiaires lors de la prestation de serment au barreau de Liège

Bernard Ceulemans

Monsieur le Président,

Mesdames les Conseillers,

Monsieur le Procureur Général,

Mesdames et Messieurs les Bâtonniers, Mesdames, Messieurs en vos titres et qualités, Chers
Confrères,

Chers nouveaux Confrères,

Chers confrères, vous venez de vivre un moment unique de votre vie.

Vous venez de prêter serment ; recevez toutes mes félicitations ! Ce n'est pas seulement
l'aboutissement de votre parcours universitaire mais c'est surtout un choix de vie, celui de
défendre, avec intégrité et indépendance, des hommes et des femmes, leur honneur, leurs
droits fondamentaux, leurs intérêts.

La prestation de serment n'est pas une simple formalité. Elle est bien plus.

Parce qu'en prononçant le serment, vous qui portez pour la première fois la robe, vous
devenez avocat.

Le serment est le gage de la confraternité, de la loyauté, de l'indépendance de l'avocat. La
robe est le symbole de l'égalité entre les avocats.

Ce jour est le premier de votre vie professionnelle

Et à partir de maintenant vous allez exercer cette profession prenante, absorbante, poignante,
palpitante.

Laissez-moi vous dire combien elle est belle aussi.

Je ne vais pas vous la décrire ; je vous laisse le soin d'en découvrir ses charmes mais aussi ses
nombreuses servitudes.

C'est une profession passionnante car vous représentez les droits de défense et des libertés de chacun.

Oui, il faut être passionné pour prêter serment au barreau le 30 septembre 2019.

Et cette défense là, vous, vous allez l'exercer dans la liberté.

« Ne soyez pas aux ordres » disait un grand avocat « sinon vous ne serez plus avocat ».

A une époque où l'on entend décliner à tout va, le mot empathie comme valeur première, j'ose la dissonance.

Vous allez écouter votre client, le comprendre, échanger avec lui, mais jamais il ne sera le maître de votre conscience.

Je dis, ses passions ne sont pas les vôtres.

Ne faites jamais passer ses exigences personnelles avant le respect de nos principes et de nos valeurs à nous les avocats.

Libre est l'avocat et vous le serez encore plus si vous usez de cette liberté pour convaincre et non pour provoquer.

Vous plaidez devant un juge. La magistrature est un partenaire de la justice. Alors de grâce ne plaidez pas le dos au juge à l'intention de la salle ou des médias.

Vous vous apercevrez vite que vous évoluez dans un rapport à trois : votre client, le juge et vous, l'avocat.

On a pu dire qu'il n'y a de bons juges sans de bons avocats, la formule a du vrai.

Comme avocat, je pense qu'on pourrait l'inverser aussi.

J'ajoute un quatrième membre à la trilogie : c'est le greffier et le personnel du greffe. Ne négligez pas leur rôle ! Vous apprendrez vite dans votre pratique quotidienne l'aide précieuse qu'ils peuvent vous apporter.

Elle est passionnante cette profession !

Mais elle sera parfois angoissante par les responsabilités qui seront les vôtres.

Vous allez découvrir qu'il vous faudra répondre à deux exigences : courage et humilité. Votre cabinet n'est pas un lieu de repos et de retraite.

« Une grande passion ne laisse pas un moment de repos » disait Anatole France, un écrivain oublié du siècle dernier et il ajoutait « c'est là son bienfait et sa vertu ».

Oui, il faut être passionné par la défense des justiciables, être passionné par la défense de la profession, de la Justice aussi et vous en êtes, je n'en doute pas.

C'est une citation peut-être stéréotypée de la fin du 19ème siècle mais qui définit encore tellement bien notre profession que je n'ai pas pu résister au plaisir de vous la livrer.

Elle est terminée l'ère de la communication lente, écrite par la voie du papier.

Aujourd'hui, c'est devant les écrans par la voie du courriel que nous travaillons et que nous échangeons.

En 2019, la communication est moins papivore et chronophage mais tellement plus « speedée », le terme étant entré dans le dictionnaire.

Vous allez découvrir les bienfaits de la DPA ; ce sigle ne signifie pas, comme en gynécologie, date prévue d'accouchement. Il s'agit de la « Digital Platform for attorneys. »

En réalité, c'est un acronyme « maison » pour désigner la plateforme numérique créée pour les avocats : elle permet aux avocats de déposer électroniquement auprès des greffes des juridictions du pays, leurs conclusions et/ou dossiers de pièces.

Vous réaliserez vite que j'attache une grande importance à cette avancée technologique.

Mais mon ambition pour vous est plus grande car je vous invite à procéder ensemble à la transformation numérique de la profession d'avocat et de l'écosystème judiciaire.

Résolument, nous « voulons être des acteurs majeurs de la digitalisation de la Justice » titrait un article paru dans L'Echo du vendredi 30 août dernier, déclaration d'intention portée par le nouveau président de l'Ordre des barreaux francophones et germanophone Xavier Van Gils. J'y souscris totalement.

Nous aussi les avocats, nous sommes entrés dans une révolution numérique : intelligence artificielle, bigdata, blockchain...

Avec les deux Ordres communautaires, Avocats.be (Ordre des barreaux francophones et germanophone de Belgique) et l'O.V.B. (Orde van Vlaamse Balies), la DPA compte sur votre contribution, vous les « natifs du numérique », pour donner un coup d'accélérateur à la transformation digitale.

Vous vous rendrez encore mieux compte que la plupart de vos aînés, des vertus des nouvelles technologies qui peuvent contribuer à une amélioration de nos services aux clients.

Le métier d'avocat est un art nourri d'imagination et de rigueur. Vous allez conseiller, défendre quotidiennement des clients de tous bords, de toutes nationalités avec une plus grande accessibilité et une plus grande transparence vis-à-vis de ceux-ci. Les outils informatiques vous le permettent déjà notamment par la possibilité pour le client de consulter son dossier en ligne.

Les "robots" peuvent remplacer les codes, devenir les exécutants des tâches routinières à faible valeur ajoutée mais la robotique doit rester au service de l'avocat et non l'inverse.

Le passage au numérique est un projet de transformation de notre environnement professionnel d'envergure auquel le barreau a adhéré sans réserve ou presque.

Je profite d'ailleurs des nouveaux moyens de communication pour vous faire parvenir, lorsque vous quitterez cette salle, le texte de mon intervention d'aujourd'hui.

J'ai prononcé il y a quelques instants le mot humilité. L'avocat modeste est une espèce rare.

Les deux termes se contredisent.

C'est un oxymore.

Il m'est arrivé d'entendre un confrère dire d'un autre « il est tellement modeste », et ajouter aussitôt « si justement modeste ».

Dignité, loyauté, indépendance, probité, humilité restent nos maîtres mots ; c'est une justice sociale et juste que vous devrez apprendre à défendre avec les autres acteurs du monde judiciaire.

Rassurez-vous : personne n'a jamais commencé au sommet.

Quand vous sortirez d'une audience l'égo passablement cabossé et désespéré car votre maître de stage vous a confié une cause qui l'est tout autant, que votre adversaire vous a fait griller à petit feu en vous rappelant que l'enfer ce sont les autres et que le juge vous aura fait mesurer l'étendue de ce qui vous reste à apprendre, vous vous souviendrez de mon propos.

Vous aurez des moments de solitude, de dérégulation mais comme disait Arno dans une récente interview du journal « Le Soir » (07.09.2019) : « Reste toi-même car c'est du boulot d'être quelqu'un d'autre ».

Un brin d'humilité vous aidera à supporter les échecs et à rendre vos victoires supportables...surtout pour les autres.

Si à chaque affaire perdue, vous vous chargez de rancœur, si à chaque affaire gagnée, vous gonflez votre égo, votre vie et celle de vos proches sera intenable.

Une fois l'affaire terminée, oubliez aussi vite la victoire que la défaite.

Soyez capable de prendre soin de vous et de vos proches. C'est aussi cela l'humilité.

La profession expose souvent aux tensions de ceux que l'on conseille et défend. La charge de travail est considérable.

Les avocats travaillent plus de 50 heures par semaine. Le burn-out se retrouve chez les avocats indépendamment de leur âge, leur expérience professionnelle, leur sexe, leur origine ou leur milieu social.

Ce n'est pas pour rien qu'une commission a été créée au sein des barreaux francophones et germanophone, dans laquelle des avocats viennent en aide à leurs confrères.

Mais quelle chance d'entrer dans la profession d'avocat à un moment où tout est possible !

Je pense que cette profession reste un des plus beaux métiers du monde et l'avenir n'est pas aussi gris que l'on veut bien le dire pour autant que l'on admette que le monde moderne évolue sans cesse et qu'il faut accepter de s'y adapter en permanence. N'est-ce pas une manière de rester jeune d'esprit perpétuellement ?

L'intelligence artificielle va en effet opérer une transformation profonde des marchés et de celui du droit. Notre profession n'échappera pas à ce phénomène général qui nécessite de repenser en profondeur l'offre de nos services. La clientèle a aussi évolué. Elle se présente davantage sous la forme d'un consommateur-acteur informé, participant dorénavant activement à l'exercice de ses droits, et ayant la possibilité via les réseaux sociaux et internet d'accéder plus facilement aux différents services juridiques quelle qu'en soit la qualité.

Vous allez « surfer la vie » et le terme n'est évidemment pas choisi au hasard.

Il vous faudra innover, trouver de nouvelles solutions pour défendre des causes justes qui restent l'apanage de l'avocat.

Il vous faudra ne pas avoir peur de changer de casquette pour recourir aux modes alternatifs de règlement de conflits tout en restant fidèles à nos règles déontologiques qui constituent la morale d'une profession et garantissent strictement le respect de l'éthique.

Les avocats ne sont pas prêts de disparaître car on aura toujours besoin de métiers qui requièrent de l'intuition et du jugement, ce qu'aucune machine ne peut apporter.

Chers nouveaux confrères, soyez dignes de la robe que vous porterez à partir d'aujourd'hui ! Portez-la humblement au service de vos clients, des justiciables !

Je vous invite aussi à participer aux activités de l'Ordre et du Jeune Barreau ; vous vous intégrerez d'autant plus facilement dans votre nouveau milieu professionnel.

Je vous invite également à assister au colloque organisé par le barreau de Liège qui aura lieu le 15 novembre prochain sur le thème « Une justice pour le climat ? ». Effectivement, nous sommes tous concernés par cet enjeu.

A vous le futur !

Battez-vous pour la pérennité de la profession, battez-vous pour défendre la liberté de chacun, battez-vous pour défendre la société dans laquelle vous voulez vivre et je peux alors vous assurer que votre vie professionnelle sera riche et passionnante.

Certains choisiront au terme de leur stage des voies parallèles, toutes aussi nobles comme la magistrature assise ou debout, certains embrasseront définitivement la profession, deviendront arbitre, médiateur et se retrouveront un jour à ma place dans quelques années.

Je vous souhaite sincèrement une vie professionnelle exaltante ; profitez de la révolution digitale pour explorer des nouvelles branches du droit !

Mais avant tout cela, profitez de cette belle journée ! Je vous remercie pour votre attention.

Le 30 septembre 2019

Bernard CEULEMANS

Bâtonnier de l'Ordre des avocats du barreau de Liège